

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICMIXTE : PETR DU PAYS DE BALAGNE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20006661100027

POSTE COMPTABLE : Tresorerie ile rousse

M. 57

Compte financier unique
Voté par nature

BUDGET : COMPTE PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	22

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	29
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	34
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	35
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	37
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
B3 - Etat des provisions	39
B4 - Etat des charges transférées	41
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	42
B6 - Prêts	43
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	44
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	45
B7.3 - Etat des emprunts garantis	46
B7.4 - Calcul d'encadrement relatif aux emprunts garantis	47
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	49
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	50
B7.8 - Autres engagements donnés	51

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066511-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 06/07/2026

Publication - 08/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



B7.9 - Autres engagements reçus	52
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	53
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	57
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	58
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	59

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	60
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	62
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	64
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	71

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	78
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	79
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	80
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	81
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	24 389

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	6,94
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	8,03
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,41
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,84 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,41 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	13,59 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	13,59 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet :	06/07/2026
Publication :	06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

—

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes		Prévision budgétaire totale	A	718 625,37	265 400,00	984 025,37
		Recettes réalisées (1)	B	495 389,97	209 316,47	704 706,44
		Restes à réaliser	C	10 374,40	0,00	10 374,40
Dépenses		Autorisation budgétaire totale	D	974 222,72	343 163,38	1 317 386,10
		Dépenses réalisées (1)	E	479 576,08	189 023,51	668 599,59
		Restes à réaliser	F	23 624,80	0,00	23 624,80
		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	15 813,89	20 292,96	36 106,85
Différences entre les titres et les mandats						
Résultats antérieurs reportés						
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)						
Différence entre les restes à réaliser						
Résultat cumulé						

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE			B3.1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-113-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article 1752-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-2025-07-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2025

Publication : 06/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

			I
			B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-2026-0702-2026-07013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES							I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE							B3.3

(1) Exemples de catégories : régies, services à compétence financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 23 624,80
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	9 360,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	14 264,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 10 374,40
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	10 374,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
02B-200066311-20250622-2025-07-03-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 06/07/2025
Publication 06/07/2025
Pour l'autorité compétente, la délégation

II – EXECUTION BUDGETAIRE
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II
A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (n) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (n) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...



Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

02B-20006611-20260702-2025-06-07-041

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de l'énergie

Publication : 06/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées (6)	68 000,00	8 640,00	12,71	9 360,00	9 360,00
204	Subventions d'équipement corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	297 635,97	1 281,50	0,43	14 264,80	14 264,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		365 635,97	9 921,50	2,71	23 624,80	23 624,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		365 635,97	9 921,50	2,71	23 624,80	23 624,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	18 000,00	13 562,00	75,34	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	590 586,75	456 092,58	77,23	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		608 586,75	469 654,58	77,17	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		974 222,72	479 576,08	49,23	23 624,80	23 624,80
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00				
Total des dépenses de la section d'investissement		974 222,72	479 576,08		23 624,80	23 624,80

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1.2

- (1) Recettes justifiées non titrées.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
- (4) *DI 040 = RF 042*
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) *DI 041 = RI 041*
- (8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20250702-002-007-003-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	143 962,29	23 793,16	15,94	23 809,10	16,54	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	132 110,00	104 607,47	0,00	104 607,47	79,18	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	43 091,09	40 728,17	0,00	40 728,17	94,52	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		319 163,38	169 128,80	15,94	169 144,74	53,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		319 163,38	169 128,80	15,94	169 144,74	53,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	24 000,00	19 878,77	0,00	19 878,77	82,83	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		24 000,00	19 878,77	0,00	19 878,77	82,83	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		343 163,38	189 007,57	15,94	189 023,51	55,08	0,00
002 N-1	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		343 163,38	189 007,57	15,94	189 023,51		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-06-003-IF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atteintes et charges	0,00	3 074,22	2 027,68	5 101,90	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSAR Régulations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	247 400,00	185 856,05	344,10	186 200,15	75,26	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	83,94	2 300,00	2 383,94	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		247 400,00	189 014,21	4 671,78	193 685,99	78,29	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 068,48	0,00	2 068,48	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		247 400,00	191 082,69	4 671,78	195 754,47	79,12	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	18 000,00	13 562,00	0,00	13 562,00	75,34	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		18 000,00	13 562,00	0,00	13 562,00	75,34	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		265 400,00	204 644,69	4 671,78	209 316,47	78,87	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		77 763,38					
Total des recettes de la section de fonctionnement		343 163,38	204 644,69	4 671,78	209 316,47		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(3) RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

II

C1

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-2026-0702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Cet état n'a pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-01-B
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DÉPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 418,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 418,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066111-20260702-2026-07-013-011
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	8 640,00	0,00	1 281,50	0,00		9 921,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 640,00	0,00	0,00	0,00		8 640,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 281,50	0,00		1 281,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		19 418,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		19 418,62
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-01-B
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DÉPENSES	19 236,18	121 157,22	531,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 869,46	16 579,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	29,64	104 577,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 337,08	0,00	531,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,91	126 873,41	68 116,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	5 101,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	117 320,00	68 116,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,91	2 383,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 068,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

02B-20066611-2026	0702-2026-07-01	38B
-------------------	-----------------	-----

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet :	06/07/2026
Publication	06/07/2026

	Pour l'autorité compétente par délégation
--	---



IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	28 220,25	0,00		169 144,74
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	5 360,25	0,00		23 809,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		104 607,47
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	22 860,00	0,00		40 728,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	764,10	0,00		195 754,47
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 101,90
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	764,10	0,00		186 200,15
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 383,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 068,48
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-20260703-01
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			
			IV
			A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	974 222,72	479 576,08	23 624,80	471 021,84
	974 222,72	495 389,97	10 374,40	468 458,35
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	343 163,38	189 023,51	0,00	154 139,87
	343 163,38	209 316,47	0,00	133 846,91

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES	974 222,72	479 576,08	23 624,80	471 021,84
	974 222,72	495 389,97	10 374,40	468 458,35
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES	343 163,38	189 023,51	0,00	154 139,87
	343 163,38	209 316,47	0,00	133 846,91

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20250702-2326-0101-BALAGNE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2025
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				A3

4 – FLUX RÉCIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	974 222,72	479 576,08	23 624,80	471 021,84
RECETTES	974 222,72	495 389,97	10 374,40	468 458,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	343 163,38	189 023,51	0,00	154 139,87
RECETTES	343 163,38	209 316,47	0,00	133 846,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 317 386,10	668 599,59	23 624,80	625 161,71
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 317 386,10	704 706,44	10 374,40	602 305,26

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200006611-20260702-2026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B1 ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE				B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Maturité (Indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				0,00									
1641 Emprunts en euros (total)				0,00									
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-2000-06-11-20260702-2026-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet - 06/07/2026
Publication - 06/07/2026
Pour l'autorité compétente délégation





Nature
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro du chef de compte)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-2000666-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Emprunts et dettes à l'origine du contrat										
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel		
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)				0,00						
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00						
1681 Autres emprunts (total)(9)				0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)				0,00						
1687 Autres dettes (total)				0,00						
Total général				0,00						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Page 26



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-20006611-20260702-2026-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Nature
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Ministère de l'Intérieur 0702-2026-0013-BF Nature : 06/07/2026 Signature : [Signature] Signature par délégation (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de ligne, le numéro du contrat)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
	163 Emprunts obligataires (Total)										0,00
	164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
	1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	

- (10) Si l'emprunt est soumis à un mécanisme de couverture, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(11) Si l'emprunt est soumis à un mécanisme de couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(12) Catégorie d'emprunt : Exemple A : cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(13) Type de taux d'intérêt des emprunts de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(16) Il s'agit de complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés à l'article 668.
(17) Indiquer les intérêts éventuels perçus au titre du contrat d'échange éventuel et complabilisés au 768.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

02B-2006664-1 02607026-07-013-BF

Accusé de réception

Réception par le 06/07/2026
Publication 06/07/2026

Pour l'Etatite Compétence par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200006611-20260702-2026-07-013
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 06/07/2026
Publication 06/07/2026
Pour l'autorité compétente de l'émission

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

les Intégrés au contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-00066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200611-20260702-2026-07-10-FF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Nombre de produits	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Nombre de produits	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
(F) Autres types de structures		Montant en euros					0,00
		Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles		
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de la couverture)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-20006611-20260702-2026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente, le préfet





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702_2026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente : le Délégué

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B1.5 – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Ministère de l'Intérieur									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-07-013-BF									
0702.206-									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

Préfecture de la Région de Mopti - Ministère de l'Intérieur 260702-2026-007-013-BF Général de l'Intérieur N° de l'acte : 06/0/2026 Date de l'acte : 06/0/2026 Lieu de l'acte : Mopti Objet : Prêt de 100 millions de CFA francs	Année de mobilisation et profil d'amort.	Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu- elle	Périodi- cité des rem- bour- se- ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice				
								Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital					
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																0,00	0,00	0,00	0,00

- Page 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-2026-0611-20260702-2026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet - 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
N° du contrat d'emprunt : 2026-07-013-BF
Date de souscription du contrat initial : 06/07/2026
Date de renégociation : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)						
		Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié									
				Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.													
Total																						

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-2006-00611-20260702-202607-03
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME			B1.8

DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

IV

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES		Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-2020-12-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/07/2026
Publication 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-0713-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

IV
B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-202607013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondamment une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'origine de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260701-2026-07-0134-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260700-2025-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente de délégation



- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et le détail des travaux.
- (3) Le chapitre doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

IV

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente ou délégation





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie
02B-200066611-20260702-2026-1-033-EN
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS			
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			IV
			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
		0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes gravées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de l'emprunt	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL				0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complébilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
60702-2016-03-01	Ratio des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A
60702-2016-03-01	Ratio des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
60702-2016-03-01	Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C
60702-2016-03-01	Provisions pour garanties d'emprunts	D
	Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
	Recettes réelles de fonctionnement	II
		0,00
		195 754,47

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
	0,00

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
- (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
- (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
- (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature des biens ayant fait l'objet du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails mobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-202607-02-026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2025
Publication : 06/07/2025
Pour l'autorité compétente :  



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2025-01-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2025

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)										
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Part investissement		TOTAL I + II + III
								Part totale (4)	Dont part nette (5) I	
Marchés de partenariat (1)										
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)										
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-20006611-20260702-2026-07-013-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
	Total	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
		TOTAL					
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception
02B-200066611-20260702-2025-10-03-B
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL						
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV

B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

CATEGORIES (2)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
				AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Accusé de réception par le Préfet - Ministère de l'Intérieur
02B-00000606-2026-07-013-BF
Accusé de réception par le Préfet - Ministère de l'Intérieur
Réception par le Préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



(3) Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = (quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année)
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-9-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la durée de travail est inférieure à 50 %.

332-9-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-7-6° : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplait avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

336-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-9 et 332-10 et 332-11 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception - Mairie de Montélimar
02B-200066611-20260706-2026-07-013-PE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents imputables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	255 597,35
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-18 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	237 597,35

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	237 597,35
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	237 597,35

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	18 000,00	13 562,00	23 624,80	37 186,80
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	43 418,62	39 297,39	10 374,40	49 671,79
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	25 418,62	25 735,39	-13 250,40	12 484,99
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	255 597,35			255 597,35
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	255 597,35			255 597,35
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				268 082,34
Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF Accusé certifié exécutoire				

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'exercice 2026, le compte principal est transmis aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

mandats et titres émis

Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle





Accusé de réception - Ministère de l'Énergie
02B-200066611-20250702_0257-013-DF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2025
Publication : 06/07/2025
Pour l'autorité compétente en matière de régulation

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

AB. (B)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		18 000,00	13 562,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 000,00	13 562,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	18 000,00	13 562,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2025-131-F
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente en délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		43 418,62	39 297,39
Ressources propres extérieures de l'année (a)		19 418,62	19 418,62
10222	FOTVA	19 418,62	19 418,62
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		24 000,00	19 878,77
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	3 136,00	3 136,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 554,78	9 058,00
2815731	Matériel roulant		
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	11 156,36	6 532,00
281838	Autre matériel informatique	676,26	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	476,60	1 152,77
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		

Libellé (1)		Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
49 ...	Depreciation des comptes de tiers		
59 ...	Depreciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 16, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 2226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L’AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L’AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20260702-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
02B-2006-16611-2026-702-2026-07-013-BF
Accusé de réception exécutif
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV
D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N			D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-2026-07-02-2026-07-013-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/07/2026

Publication 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-0260702-2025-07-013-11
Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 06/07/2025
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ÉTATS ANNEXÉS			
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)			IV
			D5

1 – FLUX RÉCIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

IV

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200066611-20260702-2026-07-03-13
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement